

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET
EUROPÉENNES

—
Le Directeur de Cabinet du Ministre
—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

15 JAN. 09 000276 CM

Monsieur le Secrétaire général,

Par votre lettre du 6 janvier dernier, vous évoquez auprès du Ministre le non-renouvellement des contrats de huit formateurs linguistiques.

En dépit de la baisse des effectifs imposée dans le cadre de la Révision des politiques publiques, (RGPP), le Ministère des affaires étrangères et européennes n'a nullement l'intention de faire porter l'effort sur les formateurs. Les agents partants seront remplacés.

La question posée est donc moins celle du renouvellement des contrats que de la « CDIisation » des agents en question, dans un contexte où la Loi Dutreil a introduit une certaine rigidité. Or, à l'égard des formateurs linguistiques, le Département estime préférable de ne pas engager durablement l'administration, afin de favoriser un nécessaire renouvellement des viviers, tout comme le font l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale d'administration, le Conseil d'État et l'Assemblée nationale par exemple.

Au demeurant, il convient de réaffirmer que la formation des agents constitue une priorité. Le centre de formation linguistique en est un outil indispensable qui contribue de façon notable au rayonnement du MAEE à l'extérieur. Il est et restera l'un des piliers de la formation initiale et continue dans les années à venir, notamment dans le cadre de la future école diplomatique et consulaire préconisée par le Livre Blanc.

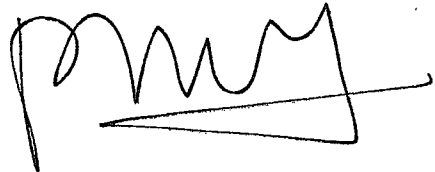
Ce centre emploie actuellement 22 CDI, 10 CDD et bénéficie de l'appui de 30 vacataires. Compte tenu des possibilités offertes par le plan de recrutement, 2 agents contractuels à durée déterminée se verront offrir un CDI : l'un en 2009, l'autre en 2010. Des solutions pérennes seront recherchées, conformément aux dispositions de la loi de 2005, notamment par le recrutement d'enseignants titulaires de l'éducation nationale possédant les qualifications requises pour maintenir la qualité de l'enseignement dispensé par le centre de formation linguistique (locuteur de langue maternelle, connaissance et expérience dans le domaine des relations internationales). Ainsi, l'offre de formation linguistique ne devrait-elle pas être affectée par le non-renouvellement des contrats des huit formateurs en question.

.../...

Monsieur Thierry DUBOC
Secrétaire général
Syndicat CFDT du Ministère des Affaires étrangères
57, boulevard des Invalides
75700 PARIS

Comme vous le soulignez, un grand nombre d'agents d'administrations extérieures suivent des cours de langues au MAEE en raison de la grande qualité des cours dispensés. Les prix de ces cours sont en effet particulièrement attractifs compte tenu de leur qualité. Le Département entend poursuivre et renforcer sa politique d'offre de formation, reconnue et appréciée au sein de la Fonction publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs *et les plus cordiaux* -

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by several loops and a horizontal line extending to the right.

Philippe ETIENNE